



Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140 SCIEZ
Tel : 04 50 72 60 09
Fax : 04 50 72 63 08
Mail : commune.sciez@orange.fr
Site : ville-de-sciez.com

Sciez, le 5 octobre 2018

Le Maire,

Aux

Associations de Sciez

Ref : JLB/HD/ss

Objet : Application du Règlement Local de Publicité

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des associations de Sciez,

Conformément à la loi du 15 juillet 2015 régissant le règlement local de publicité dans les communes de moins de 10 000 habitants et sur injonction formelle du préfet de Haute-Savoie, le conseil municipal de Sciez a décidé par délibération en date du 29 juin 2016, d'appliquer son règlement local de publicité.

Compte tenu des besoins associatifs, une dérogation temporaire à la pose d'affiches sur trois supports a été acceptée par les services de l'Etat selon une procédure de gestion suivie par la Police Municipale.

Afin d'affirmer son soutien aux associations locales, le conseil municipal a fait installer six panneaux déroulant et un double panneau lumineux sur la RD1005 destiné à la diffusion de vos affiches en format PDF.

C'est pourquoi, à compter du 15 octobre 2018, la pose d'affiches sur les voies publiques ou terrains privés ne sera plus autorisée. Seules les manifestations d'intérêt communautaire feront l'objet d'une dérogation après avis du bureau municipal ou du Maire.

Le conseil municipal compte sur vous pour que l'application de ce règlement soit respectée.

Afin d'être le plus transparent possible et que l'information soit identique pour chacun d'entre vous, je vous convie à une réunion d'information sur ce dossier le,

Mercredi 17 octobre 2018 à 20h, salle du conseil en mairie.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Président (e)s des associations de Sciez, nos sincères salutations.

Le Maire,

Jean-Luc BIDAL

